

TARIFS SERVICES PÉRISCOLAIRES 2019-2020

Applicables à compter du 1er septembre 2019

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-04-027 du 25.04.2019

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-07-038 du 02.07.2019

RESTAURANT SCOLAIRE	
- repas école maternelle	3.70 €
- repas école élémentaire	3.95 €
- fourchette (le repas)	1,15 €
GARDERIE MATIN	2 € la présence
GARDERIE SOIR	2 € la présence
GARDERIE MERCREDI 12H-12H30	1/2h gratuite
TRANSPORT SCOLAIRE	23 € par mois et par famille

Comment régler les factures ?

Le paiement s'effectue après réception à votre domicile d'une facture mensuelle. Les factures sont à régler auprès de la Trésorerie de Joué-lès-Tours par chèque bancaire ou en espèces, ou via le dispositif TIPI, service internet de l'Etat (Titres Payables par Internet).